

L'ORÉAL

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

se tiendra au Palais des Congrès

2, place de la Porte Maillot - 75017 Paris

**Judi 21 avril 2022 à 10h00 et sera retransmise en direct
et dans son intégralité sur le site loreal-finance.com**

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et le projet de résolutions relatif à cette Assemblée a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 16 mars 2022 et est accessible sur le site internet loreal-finance.com.

Dès la publication, au BALO, de l'avis de convocation à cette Assemblée, les actionnaires pourront demander l'envoi des documents préparatoires (y compris le formulaire de vote par correspondance ainsi que les formalités de vote par Internet) au dépositaire de leurs titres ou à défaut en formulant une demande écrite à l'une des deux adresses postales suivantes :

- Service Actionnaires de L'Oréal
BNP Paribas Securities Services - CTS Assemblées Générales
Les Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex
- L'Oréal - Direction de la Communication Financière
41, rue Martre - 92117 Clichy Cedex

Tous les documents relatifs à l'Assemblée Générale seront tenus à la disposition des actionnaires au siège administratif de L'Oréal (de préférence sur rendez-vous) et sur le site internet loreal-finance.com, dans les conditions et délais légaux.

Dans le contexte de la pandémie de la Covid-19, la Société pourrait être conduite à modifier les modalités de tenue et de participation prévues par l'Assemblée Générale du 21 avril 2022. Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sur le site internet loreal-finance.com, afin d'avoir accès à toutes les informations à jour concernant l'Assemblée Générale et, le cas échéant, les modalités définitives de participation à cette Assemblée.

Le Conseil d'Administration rappelle que les actionnaires peuvent voter sans participer physiquement à l'Assemblée par correspondance ou par procuration selon les modalités suivantes :

- par correspondance à l'aide du formulaire de vote ; ou
- par Internet sur la plateforme de vote sécurisée Votaccess ; ou
- en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée Générale ou à toute autre personne physique ou morale.

En complément du dispositif légal des questions écrites, les actionnaires ont, à partir du samedi 16 avril 2022, la possibilité d'adresser des questions* à la Société sur la plateforme de diffusion de l'Assemblée Générale accessible sur le site loreal-finance.com. Il sera répondu à ces questions, durant l'Assemblée Générale, sur la base d'une sélection représentative des thèmes qui auront retenu l'attention des actionnaires. Il y sera répondu dans la limite du temps imparti. Il est précisé qu'il sera répondu en priorité aux questions posées par les actionnaires physiquement présents à l'Assemblée Générale.

Les actionnaires de la Société qui souhaiteraient assister physiquement à l'Assemblée Générale devront respecter les mesures sanitaires applicables au moment de la tenue de la réunion.

*qui ne seront pas considérées comme des questions écrites au sens de la réglementation.

